



HAL
open science

Paradigmes interprétatifs de la dissolution du lien social

Caroline Guibet Lafaye

► **To cite this version:**

| Caroline Guibet Lafaye. Paradigmes interprétatifs de la dissolution du lien social. 2008. hal-00373332

HAL Id: hal-00373332

<https://hal.science/hal-00373332>

Preprint submitted on 3 Apr 2009

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Paradigmes interprétatifs de la dissolution du lien social¹

Caroline GUIBET LAFAYE

Centre Maurice Halbwachs
CNRS
48, bd Jourdan, F-75014 Paris (France)
caroline.guibet-lafaye@ens.fr

Résumé

Exclusion, désaffiliation, fracture sociale, autant de notions qui peuplent le discours politique et social sans que l'on sache toujours avec précision ce que recouvrent ces termes. Pour cette raison, il nous a semblé nécessaire de dresser une typologie des paradigmes interprétatifs de la dissolution du lien social en identifiant, pour chacun, leurs caractéristiques spécifiques et les limites théoriques de pertinence de ces notions, en l'occurrence de l'anomie, de la rupture, fracture, fragmentation sociales et de la désaffiliation. Nous montrerons notamment qu'il est plus pertinent de penser l'exclusion en terme d'intensité ou de degrés ainsi que d'obstacle à la « parité de participation » qu'en référence à un paradigme spatial opposant *insiders* et *outsiders*, *in* et *out*.

Mots-clés : Exclusion, désaffiliation, anomie, cohésion sociale, parité de participation.

Abstract

The political and social debates often allude to exclusion, disaffiliation, anomy but the meaning of these concepts is ambiguous. This confusion requires an elucidation. In this paper, we propose a systematic classification of several paradigms of dissolution of social cohesion. We specify for each paradigm (anomy, social disjunction, social fragmentation, and disaffiliation) its properties and its pertinent theoretical framework of use. We demonstrate that exclusion should be understood in terms of degrees (or intensity) and in terms of “fair participation” rather than in a spatial paradigm and in reference to the dichotomy *insiders/outsiders*, *in* and *out*.

Key-words : Exclusion, disaffiliation, anomy, social cohesion, equal participation.

*

* *

Le discours sur le lien social n'a de cesse d'en souligner la dissolution. Dans le registre sociologique, il s'exprime sous diverses formes. R. Castel convoque les notions de déconversion sociale, d'individualisme négatif, de vulnérabilité de masse, de handicapologie, d'invalidation sociale, de désaffiliation, de dissociation (Castel 1995 : 16). D'autres ont mis l'accent sur les phénomènes de *dyssocialisation*, soulignant que le discours dominant, orienté

¹ Article soumis au *Canadian Journal of Sociology*, le 3 avril 2009.

vers la reconnaissance de l'individu et fondé sur la valorisation de l'autonomie et de la créativité personnelle, véhicule des injonctions contradictoires déstabilisatrices, pour ceux qui doivent assumer cette liberté sans avoir les moyens de le faire (Chauvel 2001 : 352). Les populations françaises les plus confrontées à cette forme de dyssocialisation sont les jeunes adultes des classes populaires et moyennes ne bénéficiant pas d'une dynamique d'ascension sociale. D'autres encore s'attachent à montrer *l'incohérence* des structures qui soutiennent l'ordre social. Ainsi Marx analyse les antagonismes sociaux qui traversent l'activité économique et dont le rôle est fondateur dans la cohérence structurelle de la société ainsi que dans la structuration des catégories sociales et la configuration de leurs intérêts. F. Dubet et D. Martuccelli (1998), pour leur part, soulignent le *déclin* d'un système et observent la fin d'une époque, en l'occurrence la fin de la société de classes. Se trouve également convoquée l'image de la « dérive », proche de celle du déclin, en l'occurrence la dérive des sociétés actuelles vers une fragmentation en communautés et individus atomisés (Helly 2002 : 73). L'ensemble de ces concepts, images et métaphores font référence, en creux, à des paradigmes sociétaux distincts à partir desquels sont pensés l'unité et le lien social.

La préoccupation politique contemporaine, aussi bien nationale, européenne qu'internationale¹, exprime par défaut une inquiétude quant à la préservation du lien social et à sa possible dissolution. Cette préoccupation croissante pour le lien social tend à suggérer que l'unité de la société est aujourd'hui problématique.

La réflexion sur les modèles de la décohésion sociale² doit permettre d'évaluer la légitimité de la déploration contemporaine de la perte de cohésion dans les sociétés post-industrielles. Dans ce qui suit, nous tenterons de déterminer la ou les formes que prend aujourd'hui la dissolution de la cohésion sociale, d'identifier les schémas, modèles ou paradigmes sociétaux à partir desquels appréhender et penser la rupture sociale qui paraît affecter nos sociétés. Nous parlerons de « décohésion » pour désigner les états antinomiques de la cohésion sociale afin d'éviter que la désignation de ces états n'implique, par elle-même, une détermination et une qualification intrinsèque des situations comme c'est le cas avec les notions d'exclusion ou de désaffiliation.

¹ En France, le Ministre Jean-Louis Borloo, ministre du Travail du Logement et de la Cohésion Sociale, a proposé en 2005 un « Plan national de cohésion sociale ». Au Canada est mis en place, en 2000, un « nexus de la cohésion sociale » chargé de recueillir la réflexion existante sur ce sujet et de la développer. La Commission Européenne a fait de la cohésion sociale, lors du sommet de Lisbonne en 2000, le troisième de ses objectifs principaux.

² Nous avons proposé, en d'autres lieux, une analyse des modèles de la cohésion sociale mais il est difficile d'établir un parallélisme strict entre les deux systématiques. Les paradigmes de la décohésion sociale ne sont pas le simple envers des modèles de la cohésion sociale.

Un survol de la littérature sociologique consacrée à la question de la décohésion sociale permet de dégager, en première analyse, plusieurs modèles d'interprétation du phénomène. Le modèle du dérèglement, qui se résume dans le concept d'anomie, place en son cœur la référence aux règles, aux normes et considère leur fonctionnement, leur effet régulateur ou la perte de cette propriété régulatrice. Le modèle de la rupture se décline dans les thèmes de la fracture, de la barrière, de l'opposition du *in/out*. S'y associe le modèle de la fragmentation auquel l'image de « zones » de cohésion/décohésion fait écho. Le modèle de la désaffiliation se distingue enfin des précédents notamment du fait de sa dimension processuelle.

Il s'agira donc, dans ce qui suit, en premier lieu d'identifier et d'analyser les modèles de la décohésion sociale. Dans l'analyse de ces paradigmes, nous ne trancherons pas, dans un premier temps, la question de leur validité théorique et empirique. Nous nous en tiendrons à leur présentation pour en proposer, dans un second temps, une analyse critique qui en soulignera les limites respectives. Nous proposerons enfin un paradigme alternatif permettant de penser les formes contemporaines de décohésion sociale.

1. Trois paradigmes interprétatifs

1.1 L'anomie

Le terme d'anomie vient du grec *anomia* qui signifie absence de règle, de norme ou de loi. L'anomie constitue le paradigme de la décohésion sociale envisagée dans une perspective normative. Dans « Social Structure and Anomie » (Merton 1963), Merton présente la structure sociale et l'anomie comme des phénomènes antithétiques, les *pôles opposés d'un continuum*¹.

Dans l'interprétation durkheimienne, l'anomie exprime un *manque de régulation*, une dérégulation de la vie sociale et, plus précisément, un état transitionnel d'absence de règles. Dans ce cadre, la cohésion sociale est pensée comme dépendant fondamentalement de règles qui, parce qu'elles correspondent à l'état de la conscience morale, régulent la vie et l'organisation sociales.

Qu'elle soit interprétée selon une acception étroite, comme découlant d'une *régulation sociale insuffisante*, ou que l'on privilégie une interprétation large faisant de l'état anomique

¹ Cette interprétation de l'anomie n'est pas universelle puisqu'on trouve, dans l'étude sur le suicide de Durkheim (1930), une acception de l'anomie comme d'un type spécifique de structure sociale. De même plusieurs études, depuis R. K. Merton jusqu'à Jean Duvignaud, ont avancé de nouvelles hypothèses, dans lesquelles cohésion sociale et anomie se retrouvent de moins en moins opposées.

la conséquence d'un exercice inapproprié de la régulation – dont l'intensité est trop basse, mal dirigée ou reconnue comme non légitime (*i.e.* comme « injuste », dans le vocabulaire durkheimien) par ceux sur lesquels elle s'exerce, l'anomie se présente comme une forme affaiblie de décohésion sociale, là où la « rupture » constitue, comme nous le verrons, une interprétation et une image forte de la décohésion.

Lorsqu'elle est interprétée en termes de déviance, l'anomie demeure pensée par référence à des normes, en l'occurrence aux normes d'un groupe dominant. On le constate dans la théorie mertonienne qui, en dépit de ses incertitudes, tend à identifier l'anomie à la contradiction entre le but de la réussite, défini par la culture, et l'absence d'accès aux moyens licites permettant d'atteindre ce but, ou, autrement formulé, à la contradiction entre les buts définis par la culture, d'une part, et les normes institutionnelles qui définissent et réglementent les voies d'accès à ces buts d'autre part.

Le concept d'anomie se réfère donc aux comportements non-normatifs (*i.e.* « déviants ») que peuvent endosser les individus confrontés à une disjonction éventuelle entre les exigences culturelles normatives et l'absence de moyens de les concrétiser (Merton 1957). Dans la plupart de ces acceptions, l'anomie est traitée comme un problème, une pathologie, une déviance, tandis que son contraire, l'état des gens « bien intégrés », est présenté comme un état relativement peu problématique voire normal (Elias 1965 : 319).

1.2 Rupture et fracture sociales

In et out, « eux » et « nous »

La décohésion est souvent présentée sous les auspices de la rupture ou de la fracture. La fracture sociale a été maintes fois évoquée dans les discours politiques lors des deux dernières élections présidentielles française. Du côté des théoriciens, Alain Touraine ou Michel Wieviorka envisagent l'exclusion dans les sociétés postindustrielles comme une cassure avérée dans le *continuum* des positions sociales mais la dissolution sociale peut également se formuler en termes de fracture territoriale, fracture sociale et fracture scolaire, ces phénomènes étant susceptibles se cumuler.

La perte de la cohésion s'exprime dans ces termes pour autant que le modèle de société auquel on fait implicitement référence est, non pas celui d'une articulation conflictuelle de classes en lutte, dans une société où les différences s'organisent à partir d'un principe unique, fondé sur les rapports de production, mais celui d'un *continuum* dans les positions sociales,

d'une absence de saut dans les différences qui séparent les individus d'un extrême à l'autre du spectre social¹.

La référence à l'exclusion ou à la fracture sociale intervient aussi dans un univers de pensée organisé de façon dichotomique et dans lequel on est inclus ou exclu, *in* ou *out* sans qu'une alternative à cette opposition soit pensable ou possible. Le modèle de la fracture ou de la rupture – également sous-jacent à la notion d'exclusion – convoque la référence à des frontières sociales et mobilise une opposition entre le *in* et le *out*, entre un dedans auquel on est intégré et un dehors où l'on est exclu. Le modèle, d'abord conçu pour le travail salarié, qui oppose *insiders* et *outsiders* est emprunté à A. Lindbeck et D. Snower (1989). Il a été explicité dans les années 1980 et se trouve illustré par plusieurs travaux de sociologie, dont l'étude menée par Norbert Elias et John Scotson (1965) ou, plus récemment, celle de M.-H. Bacqué et Y. Sintomer en 2001. L'exclusion est ici interprétée en référence à une société appréhendée comme une *société duale*, à des situations caractérisées par une localisation géographique précise mais également, dans les configurations les plus typiques, par la cohérence au moins relative d'une culture ou d'une sous-culture et, le plus souvent, par une base ethnique (Castel 1995 : 19)².

Dans cette représentation de la décohésion et de la société afférente, la notion de *frontière* joue un rôle privilégié. Il peut s'agir de la frontière qui partage les groupes entre « eux » vs. « nous ». Les théories de l'identité sociale permettent de comprendre ce jeu d'opposition en soulignant que l'identification à l'intragroupe génère la discrimination du hors-groupe (Tajfel et Turner 1979). Mais cette frontière peut aussi être de nature sociale, ethnique, politique et concerner tout rapport intergroupe. Ainsi le clivage *eux/nous* est typique des représentations populaires (Hoggart 1970) : il découpe, au niveau local – en l'occurrence dans la « ville rouge » (Brunet 1980) –, une frontière au-delà de laquelle étaient rejetés l'État central et les élites nationales mais en deçà de laquelle se retrouvait une partie au moins des dirigeants locaux. En revanche, le clivage *eux/nous* place, pour une très large majorité des habitants de quartiers défavorisés aujourd'hui, les dirigeants politiques locaux du côté du « eux » (Bacqué et Sintomer 2001 : 238)³. La référence à la fracture sociale ou à des « barrières sociales » qualifie, de façon privilégiée, l'accès aux ressources ainsi qu'à la sphère politique et à ses

¹ Cette coupure radicale présuppose l'identification d'un critère ou d'un point de référence auquel on s'arrête sur l'échelle de la distribution des positions sociales (Damon 2002 : 54), de telle sorte que l'on y trouve en bas les exclus.

² Les ghettos américains évoquent des associations de ce type. Les sociétés où existent soit des « intouchables » soit des esclaves sont des sociétés duales.

³ Les frontières que dessine le clivage *eux/nous* peuvent aussi être intranationales et incarnées par le modèle de la citoyenneté, *i.e.* par les conditions d'acquisition de la citoyenneté dans le pays. Ainsi en Suisse, les migrants sont définis comme des « étrangers ».

biens parmi lesquels figure la citoyenneté. En particulier, elle explicite adéquatement l'opposition entre citoyens et non citoyens, en l'occurrence la façon dont les sociétés politiques traitent leurs migrants.

Enfin les phénomènes de rupture, de fracture ou de frontières sociales s'explicitent, au plan individuel dans différentes figures : celle de l'ostracisé¹, du lépreux jadis, du marginal ou encore du « surnuméraire ». Des individus se trouvent placés en position de surnuméraires, lorsque le modèle sociétal de cohésion sociale fondé sur la complémentarité fonctionnelle – théorisé par Durkheim – se dissout, que certains individus ne sont plus nécessaires à l'ensemble structuré et interdépendant qu'est la société.

Variantes du modèle de la rupture ou de la fracture sociale

Centre et périphérie

Une forme affaiblie de l'interprétation de la dissolution du lien social en termes de rupture ou de fracture sociale s'incarne dans l'opposition centre/périphérie². La pertinence de l'association de la représentation centre/périphérie, d'une part, et du modèle de la fracture sociale, d'autre part, est confirmée par le fait que la littérature consacrée à l'exclusion – à la différence de celle portant sur la désaffiliation – se focalise sur les situations périphériques. L'opposition centre/périphérie renvoie par exemple à l'image d'une société formée d'un centre composé d'individus performants et de marges formées d'individus non performants. On parle, par exemple, d'exclusion des sphères centrales de l'activité sociale, de confinement dans la stagnation, de regroupement sur soi-même (Wieviorka 1992).

L'opposition centre/périphérie permet de qualifier le rapport dans lequel se trouvent les espaces urbains – certains « îlots », « zones » ou « espaces » de plus ou moins grande cohésion – ainsi que certaines sphères d'activité économique aussi bien s'agissant de la production que concernant les types de contrat de travail qui leur sont associés. L'identification et la référence à des « sphères *centrales* de l'activité sociale » contribuent à

¹ L'ostracisme grec bannissait réellement, géographiquement, des individus qui menaçaient l'unité du corps social. L'individu, trop populaire ou explicitement séditieux, devait physiquement quitter la cité pour une période de dix ans, afin que s'éteigne jusqu'à sa mémoire. La condamnation et le départ de celui qui, par sa présence, menaçait l'unité du corps social, permet à la communauté de se ressouder. Voir aussi la cérémonie de la « séparation » des lépreux dans l'Europe chrétienne médiévale.

² On mesure mieux la spécificité de ce modèle en considérant son incompatibilité avec une représentation de la société comme *stratifiée* par des inégalités structurelles.

pluraliser l'idée d'un centre bordé de marges et reflètent la pluralité de réseaux principaux d'activité économique, politique et de pouvoir¹.

Relégation, sécession et « quartiers d'exil »

Une version forte du modèle de la rupture ou de la fracture sociale apparaît lorsqu'elle est envisagée dans sa dimension spatiale. Le discours sur l'exclusion a ainsi évoqué – quelle que soit la pertinence réelle de ces images et interprétations – les « quartiers d'exil » (Dubet et Lapeyronnie 1992), les zones de relégation ou de sécession (Delarue 1991 ; Donzelot 1999), les quartiers ghettoïsés ou les « zones de non-droit ».

La fragmentation sociale

L'interprétation de la décohésion sociale en termes de fragmentation relaie le thème de la fracture ou de la rupture sociale, celle-ci advenant alors en des lieux multiples. La représentation de la société corrélative de ce type d'interprétation est celle d'une entité sociale antérieurement homogène et, plus exactement, de classes sociales homogènes. Ce modèle de décohésion oppose *l'homogénéité à l'hétérogénéité* du tissu social quoique l'homogénéité n'ait de réelle pertinence que s'agissant de groupes sociaux – *i.e.* au plan microsocial – plutôt que concernant la société dans son ensemble². La fragmentation évoque, de façon générale, un processus où certains groupes exercent des pressions centrifuges, leurs membres aspirant à une certaine autonomie à l'égard du reste de la société. Tel est, en particulier, le cas des classes moyennes (Chauvel 2001 : 335)³.

L'interprétation de l'évolution sociale en termes de fragmentation est fondée sur l'hypothèse d'un double mouvement. La fragmentation est, d'une part, *économique*, produite par les nouvelles tendances du monde productif qui induisent précarisation, exigences de flexibilité et sortie du salariat taylorien. Les formes de rémunération post-salariales, telles que les *stock-options*, suscitent également une fragmentation des situations économiques au sein des anciennes classes sociales.

La fragmentation se joue, d'autre part, dans l'ordre symbolique. La fragmentation symbolique tient à la *multiplication des formes d'appartenances* s'exprimant dans la société

¹ L'existence de niveaux et d'espaces microsociaux de cohésion sociale ne donne pas toutefois pas lieu à une cohésion macrosociale. Celle-ci suppose davantage qu'une pluralité juxtaposée de zones de microcohésion.

² On peut en effet douter qu'il ait jamais été pertinent de parler de société homogène pour la société française par exemple.

³ On constate, pour une part, un déclassement social de la fraction des nouvelles classes moyennes salariées qui voit s'évanouir les rêves d'ascension ouverts naguère dans le cadre de la société salariale et, d'autre part, la promotion d'une autre fraction qui s'élève vers la bourgeoisie patrimoniale *via* la valorisation d'une épargne héritée ou l'accès à des modes de rémunérations « post-salariaux » tels que les *stock options*.

post-industrielle ou « post-moderne ». Les communautés et les cultures s'y multiplient, tout de même que s'y accentue l'individualisation de la vie sociale. Or, comme le soulignait déjà Durkheim, plus l'individualisation des membres de la société augmente, moins ils peuvent être intégrés dans une unique conscience collective. L'identité de classe se dissout, remplacée par d'autres modes de différenciation et types de conflits, fondés sur des enjeux symboliques d'ordre religieux ou culturel, de genre, de génération, régionaliste, ethnique ou d'orientation sexuelle. On observe également une diversification radicale des situations vécues par les individus appartenant à une même classe sociale donnée.

1.3 La désaffiliation

La désaffiliation¹ en tant que *processus* de décohésion sociale et à laquelle font référence les travaux contemporains de sociologie, constitue un *modèle* de décohésion distinct de la fragmentation ou de la fracture.

La désaffiliation, un modèle processuel et dialectique

Le souci de rendre compte de la *dynamique* de l'exclusion sociale donne lieu à un modèle processuel, la désaffiliation désignant l'aboutissement de ce processus. Le modèle dynamique de la désaffiliation répond notamment à une représentation de la société formée selon des cercles concentriques d'inclusion². La désaffiliation consiste alors en un éloignement progressif, par étapes, des réseaux principaux d'activité. L'étude de la désaffiliation consiste à mettre en évidence les *processus* qui font transiter les individus de l'intégration à la vulnérabilité, ou basculer de la vulnérabilité dans l'inexistence sociale.

La dynamique de la désaffiliation se pense plus spécifiquement comme une *dialectique de la socialisation/désocialisation*³. Bien que les processus de désocialisation soient généralement envisagés comme des involutions irréversibles, l'étude informée des populations les plus désocialisées, comme les personnes Sans Domicile Fixe (SDF), permet de repérer des mécanismes conjoints de socialisation/désocialisation, d'intégration/non-intégration, de décomposition et de recomposition des identités (Damon 2002 : 161)⁴. Quand bien même on constaterait, pour les SDF par exemple, une désocialisation ou une

¹ Notion proposée par R. Castel (1995).

² On en trouve une illustration dans Damon 2002 : 174.

³ Le terme de désocialisation permet de saisir le processus psychologique involutif lié à la perte du logement, à la séparation familiale et à tout problème pouvant marquer le début d'une carrière de SDF (Damon 2002 : 165).

⁴ Parmi les personnes considérées comme désaffiliées, certaines sont encore affiliées, au moins à un organisme de protection sociale. De même, Bacqué et Sintomer mettent à l'épreuve la notion de désaffiliation en repérant, dans les populations qu'ils étudient, des « contre-affiliations » et des « réaffiliations ».

désaffiliation, en matière d'emploi, de logement stable, de relations avec la famille, on ne peut nier l'existence, pour ces personnes, de *nouvelles affiliations*, de nouveaux liens qui se créent, se consolident, se brisent, se reconstituent.

La désaffiliation ou l'absence d'inscription dans des structures qui portent un sens

Dans la perspective ouverte par R. Castel, l'étude de la désaffiliation consiste à analyser le décrochage par rapport aux grandes *régulations collectives* de la société salariale, en l'occurrence les solidarités nées du travail, qu'il s'agisse des solidarités concrètes ou des régulations de type droit du travail ou protection sociale. Néanmoins la désaffiliation n'est pas une rupture complète, une exclusion absolue ou définitive. En cela, elle se distingue spécifiquement du modèle de la fracture ou de la rupture sociale. Elle n'équivaut pas à une absence complète de liens mais plutôt à l'absence d'inscription du sujet dans des structures qui ont ou qui portent un sens (Castel 1995 : 673), notamment dans des relations intersubjectives stables et valorisantes, pour les grands précaires par exemple. De même, la misère ou les discriminations ethniques ne sont pas plus présents aujourd'hui que dans des quartiers défavorisés ou populaires qu'ils ne l'étaient avant les Trente Glorieuses. En revanche, *le facteur d'identification et de sens* qu'avait su donner la ville rouge aux classes populaires est aujourd'hui absent (Bacqué et Sintomer 2001 : 246)¹.

2. Critique et limites des modèles de la décohésion sociale

2.1 L'anomie, du descriptif au normatif

L'usage du concept d'anomie s'expose à deux écueils au moins. Il s'agit, d'une part, de la tendance à assimiler l'ordre social à un « bon ordre » et, d'autre part, du travers consistant à considérer pour acquis l'existence d'une norme unitaire dans la société envisagée.

En premier lieu et du point de vue de la définition des concepts, le rôle conféré à la structure sociale ou aux normes sociales dominantes dans l'interprétation de l'anomie – et donc de la décohésion sociale – est intrinsèquement problématique. En effet, on tend à conférer une *prévalence axiologique* à la structure sociale sur l'anomie en assimilant « ordre social » à « bon ordre », *i.e.* à un ordre dans lequel le comportement social est bien réglé. Jugée incompatible avec un « bon ordre », l'anomie serait alors incompatible avec la

¹ Voir aussi Dubet (1987) sur les jeunes des banlieues ouvrières et non ouvrières. La ville ouvrière combinait des modes d'affiliation socio-économique, territoriale et politique qui sont aujourd'hui disjoints.

« structure sociale ». S'opère, ce faisant, une assimilation du concept sociologique descriptif d'ordre social à une identification normative de ce que l'on tient pour un « *bon* ordre social ». Le diagnostic sociologique se trouve alors envahi d'évaluations normatives étrangères au problème considéré alors que les recherches factuelles ne révèlent de prime abord que des différences de structure sociale (Elias 1965 : 321)¹. Pourtant aucun groupe humain, si perturbé et chaotique soit-il, considéré de l'extérieur, n'est sans structure².

D'une part, l'approche durkheimienne a montré qu'un comportement social qui n'est pas « *bien* réglé » présente néanmoins des régularités sociologiques propres. De même, des études récentes menées dans des quartiers défavorisés ont souligné que les jeunes en général, dont le comportement pose des difficultés, n'agissent pas hors de toute norme mais *selon d'autres normes* qui, prenant le contre-pied des normes dominantes, peuvent paraître incompréhensibles pour ceux qui respectent ces dernières (Bacqué et Sintomer 2001 : 234). Probablement serait-il plus pertinent de parler de *norme déviante* et de *conflits de normes* que d'anomie. D'autre part, des études empiriques à mener montreraient la nécessité de corriger l'évaluation axiomatique de l'intégration comme un phénomène inconditionnellement « bon ». Elles mettraient en évidence, dans des collectivités dont la cohésion est plus ou moins grande, leurs effets sur les habitants. De telles études seraient nécessaires avant de pouvoir définir ces effets avec une certitude raisonnable et juger ces collectivités meilleures que les autres.

Ces exemples soulignent les limites de la référence à l'anomie que l'on retrouve également dans la théorie durkheimienne. Celle-ci repose en effet sur l'idée que la norme, quoique variable historiquement, est fondamentalement *unitaire* dans une société donnée, et que ceux qui la transgressent agissent donc hors norme. Cette conception de la société – et de la cohésion sociale afférente – répond aux postulats sur la division du travail social, au rôle central accordé à l'État dans la régulation du lien social aussi bien qu'à une *vision consensualiste* de la société³. Or ces postulats perdent de leur pertinence dans les sociétés contemporaines. Non seulement l'établissement d'une norme majoritaire induit une labellisation négative des comportements propres aux sous-cultures minoritaires étiquetées

¹ Voir les travaux de l'École de Chicago sur les bandes et les théories de la sous-culture (Thrasher 1963). De même, Sutherland et Cressey (1966) ont montré qu'un système normatif et culturel soutenait l'activité délinquante, socialisait les jeunes et les organisait autour de la criminalité.

² Voir les communautés de Winston Parva (Elias 1965 : 321). Tous ont un comportement social marqué par un certain degré de régularité et de prévisibilité.

³ Durkheim ne prend pas suffisamment au sérieux le caractère pluraliste et conflictuel de l'établissement de la norme majoritaire ni la possibilité de la constitution de normes minoritaires ni le fait que l'affiliation des groupes dominés puisse s'étayer sur des contre-affiliations (Bacqué et Sintomer 2001 : 237).

comme déviantes (Becker 1985) mais l'établissement de la norme majoritaire de référence s'opère fréquemment sur un horizon conflictuel et pluraliste de normes en présence.

2.2 Critiques des modèles de la fracture et de l'exclusion sociales

La thèse d'une *rupture* plus ou moins absolue de la société, que l'on associe souvent à l'existence de personnes sans logement, ne permet pas une description satisfaisante de la réalité (Damon 2002 : 54). L'image de la fracture sociale, qui a rythmé la campagne présidentielle française de 1995, a un incontestable potentiel mobilisateur dans le domaine politique. Elle est, en revanche, d'une faible pertinence pour l'analyse rigoureuse des phénomènes qu'elle souhaite décrire et combattre. L'image d'une *société duale* est faiblement opératoire car elle fige une réalité toujours en devenir (Damon 2002 : 54). Pour cette raison, nombre de sociologues préfèrent raisonner en termes de processus.

De même, les métaphores organiques du corps social en termes d'exclusion sociale sont frappantes mais leur pertinence demande à être interrogée. La notion d'exclusion fait l'objet de controverses dans la littérature sociologique mais également philosophique. On juge la notion métaphorique, idéologique, sans intérêt pour l'analyse comme pour l'action. Sans prétendre à l'exhaustivité, nous analyserons les modalités selon lesquelles elle est mise en doute.

(a) *L'exclusion sociale n'existe pas.*

Certains auteurs ne se contentent pas de souligner que l'exclusion est un concept ambigu et imprécis mais soutiennent qu'il n'y a pas d'exclusion sociale¹. L'interprétation courante de l'exclusion présuppose l'existence d'une frontière autour de laquelle s'organisent *un dedans et un dehors de la société*, un dedans auquel on est intégré, un dehors où l'on est exclu sans qu'existe de situation intermédiaire ou alternative. L'individu ostracisé en est l'exemple paradigmatique. Son existence implique un type de société qui se définit et se décrit en référence à une barrière, une frontière qui institue un *in* et un *out* social. Des travaux

¹ « Pour usitée qu'elle soit, cette image du bannissement [l'exclusion hors du corps social] est manifestement fautive, comme est fallacieuse l'expression "exclusion sociale". Car s'il y a une chose dont on ne peut être exclu, c'est bien de la société » (Giugni et Hunyadi 2003 : 5). La tendance à relativiser la notion d'exclusion sociale se retrouve chez des sociologues affirmant qu'« il n'existe pas d'exclusion dans l'absolu » (Schnapper 1996 : 23). Cette position se justifie de la référence implicite à la notion de frontière qu'implique toute inclusion. On considère que toute organisation sociale, quel que soit son niveau, impliquant par définition l'inclusion des uns et l'exclusion des autres, ce qu'il importe d'étudier, ce n'est pas l'exclusion en tant que telle mais les *formes spécifiques* qu'ont prises les processus d'exclusion/inclusion.

empiriques anciens et le jugement commun ont parfois considéré que le vagabond ou le sans-abri était cet individu qui vivait hors de la société (Levinson 1963). La figure contemporaine de l'ostracisé serait plutôt l'immigré clandestin reconduit à la frontière. Néanmoins des études théoriques et empiriques récentes tendent à mettre en question le fait que l'on puisse être de manière univoque *hors* ou *dans* la société¹.

La critique de ce partage radical – et par conséquent du concept d'exclusion sociale dans cette première approche – pourrait s'inspirer des analyses de Simmel suggérant que le pauvre n'est pas hors de la société mais dans la société à *une place assignée* : « les pauvres se situent d'une certaine manière à l'extérieur du groupe ; mais cela n'est rien de plus qu'un *mode d'interaction particulier qui les unit à l'ensemble* » (Simmel 1908 : 56). De même, la typologie des modes d'adaptation aux situations vécues, élaborée par R. Merton (1997), confirmerait cette interprétation puisque ce dernier considère que la modalité de l'évasion (*retraitism*) est adoptée par des individus qui se trouvent *dans* ce monde sans être vraiment de ce monde, en l'occurrence les « malades mentaux, hallucinés, parias, exilés, errants, vagabonds, clochards, ivrognes chroniques, drogués, etc. ». Ce type d'orientation se retrouve chez des auteurs contemporains considérant que « l'exclusion n'est donc pas à proprement parler *sociale*, au sens où l'on serait exclu de la société en tant que telle, mais elle est au contraire toujours en quelque manière *intrasociale*, dans la mesure où elle n'opère qu'en relation à des sphères qui toutes font partie de la définition en extension de la société » (Giugni et Hunyadi 2003 : 5-6).

On peut en effet juger et reconnaître que les plus démunis de nos contemporains ne sont pas tant mis au ban de la société que « rejetés hors de ses circuits dominants, mais pour être intégrés, tout de même, à d'autres sphères d'appartenance sociale » (Giugni et Hunyadi 2003 : 5)². Il est certain que le plus souvent, l'expression « exclusion sociale » désigne l'exclusion hors de la sphère du travail rémunéré, qui ne représente que *l'une* des sphères qui constituent la société. Des travaux comme ceux de J.-F. Bickel et S. Cavalli (2003) sur le grand âge ont également montré que l'exclusion d'une sphère sociale ne signifie pas, pour un individu donné, nécessairement ni systématiquement son exclusion de toutes les sphères de la société. Néanmoins plusieurs critiques peuvent être formulées à l'encontre de la position évoquée.

¹ « Le jeune de banlieue n'est [pas] un "exclu", si du moins on donne à la notion d'exclusion [...] le sens un peu précis d'une coupure franche instaurée entre deux catégories de la population, les "exclus" se retrouvant complètement retranchés du jeu social parce qu'ils n'ont aucun des droits, des attributs et des ressources nécessaires pour participer à la vie collective » (Castel 2007 : 34).

² De même les acteurs des émeutes urbaines de l'automne 2005 en France ne sont pas exclus puisqu'ils partagent des pratiques et des aspirations communes à leur classe d'âge. La plupart d'entre eux bénéficient des droits qui sont ceux de la citoyenneté française ainsi que de ceux attachés à la citoyenneté sociale (Castel 2007 : 27).

En premier lieu, le fait d'être « rejeté hors des circuits dominants » d'une société caractérise bien une forme d'exclusion. R. Castel rejoint cette perspective en attirant l'attention sur les mécanismes de relégation et de disqualification qui frappent les jeunes des quartiers populaires et font que « leur exil est un exil intérieur qui les conduit à vivre en négatif, sous la forme de promesses non tenues, leur rapport aux opportunités et aux valeurs qu'est censée incarner la société française » (Castel 2007 : 39). En outre, l'inscription dans certains réseaux sociaux ou l'existence de liens de sociabilité ne suffit pas à récuser, pour des populations telles que ces jeunes en difficulté, les migrants ou les SDF, la référence à la notion d'exclusion¹. De même, la thèse selon laquelle « même en étant exclu de la sphère du travail rémunéré, on en intègre en réalité une autre, celle du chômage, qui est tout autant sociale que la précédente » (Giugni et Hunyadi 2003 : 5) est par soi-même insuffisante. Les sphères et réseaux sociaux ne s'équivalent ni en termes économique, symbolique ou social ni n'offrent les mêmes opportunités de vie ou de carrière aux individus. Le cumul de la faiblesse des liens sociaux et des inscriptions sociales est, comme tel, problématique. L'exclusion touche en outre des *populations spécifiques* (migrants, enfants de migrants, femmes, personnes handicapées, jeunes et individus non diplômés) qui, de façon récurrente et prédominante, supportent les coûts de cette exclusion partielle. Enfin et quand bien même les individus s'inscriraient toujours, en dernière analyse, dans des réseaux sociaux, le ressenti subjectif, l'appréciation normative et subjective de leur situation peut coïncider avec le *sentiment* d'être exclu. Ces raisons plaident donc contre l'abandon du concept d'exclusion².

Il importe toutefois de s'entendre sur le sens de cette notion dans la mesure où « la notion d'exclusion, au fur et à mesure qu'elle se généralise, devient [...] de plus en plus floue et équivoque comme catégorie de pensée scientifique » (S. Paugam 1996 : 17). Sauf pour certains cas rares – dont on pourrait trouver des exemples chez des SDF affectés de troubles mentaux – il n'y a pas d'exclusion absolue de la société, envisagée dans la totalité de ses sphères sociales et pour autant que cette exclusion complète signifierait l'absence de rapport de solidarité, de sociabilité et de socialité³ mais également la disparition des liens de filiation,

¹ Lorsque l'on étudie la population des sans abri, groupe apparemment paradigmatique de l'exclusion, on constate que les SDF ont certes des liens sociaux faibles mais ils conservent toujours des capacités à figurer dans des *groupes* (sodalité), à participer à des *réseaux* avec des liens plus ou moins forts mais établis (*sociabilité*) (Damon 2002 : 158). Ces liens sociaux, certes souvent relâchés, interdisent que le SDF soit considéré définitivement comme « hors-social » ou en situation de « mort sociale ».

² En somme, « doit-on pour autant, par défiance ou simple précaution, totalement la repousser [la notion d'exclusion] ? S'il est salutaire d'en relever les ambiguïtés, il ne faut pas pour autant s'en séparer définitivement. [...] *S'il est équivoque, le terme ne peut être irrémédiablement sacrifié sur l'autel de la pureté sémantique* » (Damon 2002 : 55). Tel est également notre parti.

³ Sur ces notions, voir Baechler 1992.

l'inexistence d'intégration socialisante et la perte des liens de citoyenneté¹. Cette complète exclusion, si les travaux d'E. Goffman n'étaient pas là pour nous en faire douter, serait celle d'individus présentant des pathologies mentales sévères, telles les formes les plus sévères d'autisme, qui les empêcheraient de participer à aucune sphère de la vie sociale². Or même les immigrés clandestins qui sont exclus de la citoyenneté formelle et ne bénéficient que de droits politiques résiduels dans les pays où ils vivent, sont inscrits dans des réseaux de sociabilité – liés ou non à leur origine ethnique – et/ou dans des réseaux de travail, parfois à l'origine de leur émigration. De même les personnes identifiées comme des SDF disposent toutes, quoiqu'inégalement, de ressources et de supports leur permettant d'être des acteurs sociaux, sans être nécessairement des citoyens à part entière³. Enfin les « très grands exclus » ne sont jamais dans une situation de totale anomie.

En revanche, la pertinence de la référence à l'exclusion est évidente lorsqu'elle se formule en termes de participation aux sphères principales (*i.e.* dominantes) de la vie socio-économique, politique et communautaire. L'implication et la participation économiques signifient notamment, au niveau macrosocial, une capacité de marché largement partagée, l'égalité – des chances – d'accès au marché du travail. Au plan politique, la citoyenneté peut également être décrite en termes d'inclusion. L'implication – ou l'inclusion – politique signifie la participation par opposition au non engagement ou à la non participation. Cette participation politique désigne alors l'implication dans la gestion des affaires publiques, dans des partenariats ou dans le tiers secteur. L'inclusion politique consiste dans la participation des citoyens au contrôle de leurs conditions de vie et, de façon générale, dans une implication politique active. L'implication sociale, enfin, convoque les dimensions de la *reconnaissance* et de *l'appartenance*. La reconnaissance désigne une inclusion sociale qui met à distance le rejet, le non-respect et l'intolérance à l'égard des différences dans des sociétés pluralistes. L'appartenance, pour autant qu'elle s'oppose à l'isolement – forme paradigmatique de l'exclusion –, renvoie à des valeurs partagées, à des sentiments d'engagement, au sentiment de faire partie d'une même communauté, à l'identité. Cette approche consiste donc à appréhender l'exclusion non pas comme un défaut d'accès à un *ensemble de biens (sociaux)*⁴

¹ Aussi problématique soit, pour certaines des populations désignées, l'exercice de la citoyenneté.

² Goffman souligne que le terme « désocialisation » pour caractériser les malades mentaux était trop fort « puisqu'il implique la perte des aptitudes fondamentales à communiquer et à coopérer » que Goffman n'observait absolument pas (Goffman 1968).

³ Damon 2002 : 166. La catégorie « SDF » n'est qu'une cible d'action publique dont la surface varie en fonction des représentations et des théorisations.

⁴ « L'exclusion est toujours relative à certaines sphères sociales, et à certaines seulement » (Giugni et Hunyadi 2003 : 7). Ces sphères sont identifiables en fonction des biens qui les constituent : l'emploi, l'éducation, les soins, les droits civiques, civils et sociaux, les diplômes, l'assistance publique, le pouvoir d'achat, etc.

mais en référence à la participation, à la reconnaissance et au sentiment d'appartenance. Elle permet d'étendre à d'autres sphères que celles identifiées par R. Castel (*i.e.* le travail salarié et la famille), la référence à l'exclusion et à la désaffiliation, en l'occurrence aux dimensions des réseaux sociaux et de la citoyenneté active.

Or les individus participent à ces sphères avec des degrés d'implication divers qui ne s'expliquent pas toujours par des choix assumés. Ces différences permettent de spécifier des modalités distinctes d'exclusion, étant entendu qu'il ne s'agit pas là simplement d'appréhender des *différences* ou des inégalités de participation. La pertinence méthodologique de la notion d'exclusion tient à ce que certains individus sont exclus d'un ou de plusieurs de ces domaines indépendamment de leur volonté d'y participer.

Quand bien même on ne pourrait être exclu *en général* ou absolument, la non participation ou la moindre participation subie à l'une ou l'autre de ces sphères est intrinsèquement problématique, au plan individuel comme au plan social, puisque, par contraste, d'autres individus ne sont exclus d'aucune sphère, en particulier pas des sphères principales d'activités économiques, sociales, politiques, *i.e.* des sphères de pouvoir et de décision. La référence à l'exclusion économique est la plus largement admise. Mais la non participation (l'exclusion) est d'autant plus problématique qu'elle est cumulative et que la non implication dans la gestion des affaires publiques redouble, par exemple, l'exclusion du marché du travail, comme c'est le cas pour nos concitoyens les plus désocialisés. De même, les migrants sont souvent privés, dans le cadre national, des biens liés à la citoyenneté et à l'implication sociale, en particulier à la reconnaissance. Ces différentiels qui ne sont pas imputables à des décisions individuelles assumées recouvrent des situations d'injustice et appellent une attention sociale, visant à garantir à chacun une parité d'accès aux sphères de la vie sociale. Les personnes concernées sont en effet confrontées à des obstacles souvent arbitraires qui constituent des contraintes fortes et des mécanismes de « blocage » décisifs quant à la poursuite de leurs projets de vie, produisant ainsi une frustration arbitraire de leurs aspirations (Guibet Lafaye et Picavet 2009)¹.

Dans cette perspective, la simple *absence d'exclusion* sociale se distingue de *l'implication* dans l'interaction sociale. La première désigne une participation sociale de base, supposément à la portée de tous les membres de la société. Elle induit une cohésion formelle. L'implication, en revanche, désigne un engagement plus soutenu dans le fonctionnement de la

¹ Cette problématique se retrouve dans les développements menés par Merton sur l'anomie où il souligne la « discordance aiguë entre les normes et buts culturels et les possibilités, déterminées socialement, des membres du groupe d'agir conformément à eux » (1957 : 162).

vie économique, politique et socio-culturelle de la société. Elle nourrit une cohésion substantielle. La question de l'exclusion ne se pose alors pas tant dans les termes d'un état (*i.e. être dans* la société ou hors de celle-ci) qu'en termes d'accès et de capacités individuelles, *i.e.* de ce que chacun est susceptible de faire et d'accomplir dans la société à laquelle il appartient. C'est à partir de la double dimension de *l'accès* (ou des chances) et des *accomplissements* que l'on peut juger de la valeur des liens sociaux dans lesquels les individus sont inscrits et affirmer que l'inclusion dans la sphère du chômage, aussi sociale soit-elle, ne peut être raisonnablement comparée à parité avec l'inclusion dans la sphère du travail salarié.

En dépit de la validité de certaines critiques faites à l'encontre de la notion d'exclusion sociale, elles ne justifient pas que cette notion soit abandonnée car ce phénomène non seulement impose des limites à certains individus, en termes d'accès à des opportunités de base, mais touche, de façon prédominante, des catégories spécifiques de la population. Sur le fondement de cette critique, nous développerons un modèle d'interprétation de la décohésion sociale axé sur la mise en évidence de *degrés* d'exclusion, prenant en compte le fait que ce phénomène désigne le plus souvent une exclusion partielle. L'interprétation de l'exclusion en référence à des degrés ou sa formulation en termes de participation constituent un cadre théorique autorisant un usage raisonné de la notion d'exclusion.

(b) Exclusion et lien social

La référence à l'exclusion est également requise car elle permet de penser et d'envisager la cohésion et le lien social mais pour autant que l'on abandonne la référence implicite à l'ostracisme et à une société duale. En effet, l'intérêt théorique, empirique et politique porté à l'exclusion laisse penser que celle-ci constitue la *manière contemporaine de poser la question de l'intégration et d'évaluer les forces et faiblesses des liens sociaux*¹. En effet, l'exclusion ne signifie pas seulement une coupure sur l'échelle des ressources mais implique aussi une référence au *lien social*, c'est-à-dire à la manière dont l'individu est relié à autrui et à la société globale. Cette référence intrinsèque au lien social, dans l'interprétation de l'exclusion, se vérifie dans l'évolution contemporaine du vocabulaire sociologique. C. Dubar (1996) insiste sur la « crise de la socialisation », S. Paugam sur « la crise du lien social » (1996 : 15),

¹ Voir Damon 2002 : 55 ou Paugam 1996 : 7 (« L'exclusion est désormais le paradigme à partir duquel la société française prend conscience d'elle-même et de ses dysfonctionnements »).

Soulet (1998) évoque la « non-intégration ». Or cette référence distingue spécifiquement l'exclusion de la notion de pauvreté (Leisenring et Leibfried 1999).

Cette approche de l'exclusion caractérise les travaux de sociologie francophones qui s'écartent tendanciellement d'une approche libérale classique du phénomène (Merrien 1996 : 422)¹. Cette divergence tient notamment au fait qu'en France, par exemple, l'exclusion est saisie comme un phénomène qui engage la société et ne concerne pas seulement des individus². L'approche française de l'exclusion sociale s'attache davantage à la dimension relationnelle et, en l'occurrence, à la *rupture des liens sociaux* entre l'individu et la société alors que l'approche britannique privilégie l'étude de la pauvreté et le manque de ressources à la disposition des individus ou des foyers, *i.e.* des questions de justice distributive (Room 1995 ; de Haan 1999)³. Dans ce dernier cas, la pauvreté est appréhendée comme une caractéristique des individus ou des foyers⁴.

Par conséquent, l'exclusion n'est un modèle, à strictement parler, de décohésion sociale que pour autant qu'elle coïncide avec (et résulte de) *mécanismes sociaux* spécifiquement identifiables, qu'il s'agisse de dysfonctionnements conjoncturels induits par des mutations socio-économiques, de mécanismes ségrégatifs propres à une société ou de processus volontaires ou intentionnels de mise à l'écart ou de relégation d'individus ou de groupes sociaux (voir Paugam 1996 ; Damon 2002)⁵. En soulignant cette dimension, on autorise que des phénomènes comme l'ostracisme et des mises à distance typiques des sociétés contemporaines s'inscrivent sous le même concept d'exclusion. Elle permet de rendre compte de phénomènes d'exclusion fonctionnelle ou d'exclusion voulue (par opposition à une exclusion résultant d'incohérences interactives). Vécue et parfois prise en charge comme un phénomène strictement individuel, l'exclusion se révèle être un mécanisme social,

¹ On saisit, du côté francophone, l'influence d'une conception durkheimienne de la réalité et du lien social. Pour des travaux dans le domaine québécois, voir Helly (1999, 2002), Jenson (2008) et la place centrale de la référence au capital social dans les débats québécois sur la cohésion sociale. Pour le domaine anglophone, voir par exemple : <http://www.poverty.org.uk/summary/social%20cohesion.htm> (access date: avril, 1^{er}, 2009).

² De même au niveau des politiques publiques, qui reflètent des représentations sociales partagées, existent des différences marquées. En France, on parle, à propos de l'exclusion, de « solidarité nationale », de « pacte républicain », de politiques d'intégration ou d'insertion alors qu'en Grande-Bretagne on cherche plutôt les moyens de susciter chez les « pauvres » un esprit d'entreprise et d'indépendance pour éviter le piège de l'assistance. On privilégie les plans d'incitation au travail.

³ L'exclusion a alors le sens d'états de privation.

⁴ D'autres approches, s'efforçant de concilier ces deux perspectives pour appréhender l'exclusion sociale *à la fois* comme une caractéristique des sociétés et comme un attribut des individus, tendent toutefois à se développer. Voir le projet de recherche « Patterns and Causes of Social Exclusion », lancé par International Institute for Labour Studies (IILS).

⁵ « Les mécanismes qui produisent la relégation d'une partie de la population [des banlieues de zones urbaines] dans ces quartiers sont plus complexes que ceux qui institueraient une séparation spatiale et raciale entre deux univers sociaux » (Castel 2007 : 34).

comparable à l'ostracisme, lorsqu'au sein d'une société sont construits des espaces clos coupés de la communauté et réservés à certaines populations, comme les prisons ou les hôpitaux psychiatriques, ou encore lorsqu'est imposé un statut spécial assorti d'interdits et de privation de droits à certains individus comme cela a été le cas, jusqu'en 1945 en France, pour les femmes et le droit de vote.

Pour une autre part, se sont opérés, au cours des dernières décennies, des *changements de la structure* et des modes de fonctionnement des liens familiaux et sociaux. Les transformations du système de production et d'échanges économiques ont ébranlé et précarisé la condition salariale ainsi que les protections qui lui sont associées. R. Castel, par exemple, considère que ces mutations, associées à l'affirmation d'un nouveau modèle culturel¹, favorisent le développement d'un « individualisme négatif » qui contribue à fragiliser le tissu relationnel et à affaiblir les solidarités et les institutions assurant l'intégration des individus. De même, certains travaux ont montré que le chômage serait en France une solution plutôt qu'une conséquence de l'évolution du système économique². Dans ce type de configurations, l'exclusion se révèle être un mode de fonctionnement de la société³. Y compris dans les sociétés post-industrielles, l'exclusion peut être interprétée comme le *résultat de choix délibérés faits par d'autres acteurs* (Gazier 1996 : 48). Des processus anonymes d'exclusion ont également pour effet que certains individus deviennent des surnuméraires. L'exclusion constitue alors à la fois un mécanisme et une cause de décohésion sociale⁴.

Cette conclusion pourrait sembler triviale mais elle permet de souligner que l'exclusion n'est pas un phénomène individuel, au sens où elle ne concernerait que les individus qu'elle frappe. Elle souligne l'existence, dans les sociétés contemporaines, de phénomènes d'exclusion sociaux, politiques et économiques qui ne sont pas moins violents que l'ostracisme antique ou le bannissement des lépreux et des séditieux bien qu'ils soient moins ostentatoires. Elle suggère enfin que l'exclusion n'est pas un phénomène qui relève de la responsabilité individuelle mais plutôt de la responsabilité sociale et collective dans la mesure où elle est le fruit de mécanismes micro- ou macro-sociaux d'exclusion. De fait, des choix

¹ Qualifié d'« individualisme expressif » (Bellah 1985) ou de « valeurs post-matérialistes » (Inglehart 1989).

² Le chômage est « l'effet d'une préférence collective, d'un consensus inavoué » (Olivettes 1996 : 173). Il constitue un système de régulation auquel la société française a consenti implicitement. La préférence y a été donnée à un ajustement par les revenus plutôt que par l'emploi (voir Marchand 1990).

³ Tel est le cas à travers tous les compromis sociaux, explicites (comme les plans sociaux) ou implicites, qui régulent le marché du travail et définissent l'employabilité des personnes (voir Gaullier 1996 : 219).

⁴ Les mécanismes ici évoqués correspondent à des processus *partiels* là où le choix *global* d'exclure renvoie à des décisions politiques (purification ethnique, ghettoïsation, expulsion, mise à mort). Le champ privilégié des théories économiques sur cette question est le marché du travail (Gazier, 1996). « On a sans doute de bonnes raisons de penser l'exclusion sociale en termes de processus et de crise. Mais il faut aussi la percevoir comme une composante structurelle de notre société » (Dubet et Martuccelli 1998 : 143).

rationnels *a priori* compréhensibles, voire pleinement légitimes, induisent des processus partiels d'exclusion (Gazier 1996 : 49)¹. L'agrégation des décisions individuelles donnent lieu à des mécanismes et à des processus qui ont une ampleur et une incidence au niveau macrosocial.

Enfin la mise en évidence de tels processus distingue spécifiquement l'exclusion de la pauvreté dans la mesure où au manque *quantitatif* s'adjoignent des *comportements* et des *anticipations – qualitatifs* – qui maintiennent la population dans sa relégation (Gazier 1996 : 44). Ces comportements et processus s'expriment dans des attitudes discriminantes, dans l'emploi ou le logement, ou encore à travers des processus d'évitement de la mixité et de recherche de « l'entre soi ». L'exclusion se joue alors, aux plans de la participation et de l'intégration sociale et politique, à partir de la conjonction des deux dimensions de l'*isolement social* et de la *discrimination sociale*.

2.3 Limites de la représentation de la décohésion sociale comme fragmentation

Le modèle de la fragmentation n'a de pertinence heuristique qu'à condition de se formuler non pas en termes statiques mais dans des termes qui tiennent compte des phénomènes de socialisation/désocialisation, d'affiliation/désaffiliation existant même pour les populations et les individus les plus défavorisés.

En effet, l'étude empirique de processus de *fragmentation sociospatiale* qui tendent à concentrer, dans certains quartiers, les populations précarisées, a montré que ce processus ne signifie pas nécessairement la sécession, l'exclusion ou l'exil (Bacqué et Sintomer 2001 : 218). Y compris concernant la désaffiliation politique, on ne saurait se borner à un constat de désagrégation. M.-H. Bacqué et Y. Sintomer montrent que, dans les quartiers qu'ils ont étudiés, des recompositions sont en cours. La désaffiliation n'est pas définitive ni ne constitue un état irrémédiable.

La référence à la fragmentation peut toutefois être maintenue pour désigner des *zones* intermédiaires et instables de *vulnérabilité*. Ce modèle oppose alors des zones d'inclusion à des zones de vulnérabilité sociale qui conjuguent la précarité du travail et la fragilité des supports de proximité. L'évolution de la société salariale et l'analyse que propose R. Castel de la dissolution contemporaine de la cohésion sociale s'inscrivent dans le modèle de la fragmentation. Réciproquement et pour autant que l'inclusion sociale est pensée en termes

¹ Voir les processus de sélection, de précarisation et d'exclusion mis en œuvre dans l'univers professionnel depuis les années 1980 (voir Outin 1990).

d'affiliation à la société salariale et d'inscription dans des réseaux de sociabilité, les situations contemporaines de *dissociation* débouchent sur la formation de « zones » de cohésion sociale et d'intégration caractérisées par l'association travail stable-insertion relationnelle solide.

La référence à la notion de « zone » préserve et rend compte du caractère *dynamique* des situations contemporaines de relégation¹. Elle permet d'expliquer que lorsque surgissent une crise économique, la montée du chômage, la généralisation du sous-emploi, la zone de vulnérabilité se dilate, empiète sur celle de l'intégration et alimente la désaffiliation. Or les rapports d'équilibre entre ces « zones » peuvent servir d'*indicateur privilégié pour évaluer la cohésion d'un ensemble social* – et par exemple de la société dans son ensemble – à un moment donné.

2.4 Ecueils de la référence à la désaffiliation

Plusieurs arguments justifient que l'on ne puisse s'en tenir, exclusivement, à la notion de désaffiliation. En premier lieu et dans la formulation originelle qu'en a proposée R. Castel, la notion de désaffiliation révèle certaines limites dues à son ancrage trop unilatéral dans le travail salarié et à sa filiation durkheimienne qui, dans une optique fonctionnaliste et unilatéralement centrée sur l'État, hypostasie l'intégration sociale et néglige les contradictions auxquelles celle-là se heurte continuellement. En effet, l'affiliation à la société salariale n'abolissait ni la domination ni le conflit que ce soit dans le travail salarié ou dans le rapport à l'État.

En outre, l'utilisation de la notion de désaffiliation indépendamment de son pendant, *i.e.* l'affiliation – au même titre que la référence à la désocialisation indépendamment de la socialisation –, néglige l'existence de *contre-affiliations potentielles* lesquelles se trouvent, de ce fait, expulsées hors de la perspective durkheimienne. Pourtant la notion de contre-affiliation est décisive car elle permet de penser que des personnes exclues des principaux réseaux économiques et politiques puissent entrer dans, voire susciter, des activités économiques et politiques alternatives, autour desquelles se recrée de la cohésion, une réaffiliation. On le voit avec les associations de quartier qui tentent d'avoir un poids politique ou avec des activités économiques alternatives et informelles².

¹ En effet, les associations entre travail stable et insertion relationnelle solide ne jouent pas d'une manière mécanique. Pour de nombreux groupes populaires, la précarité des conditions de travail a souvent été compensée par la densité des réseaux de protection procurés par le voisinage. En outre, ces configurations ne sont pas données une fois pour toutes (Castel 1995 : 17).

² Rappelons toutefois que l'existence de contre-affiliations ne suffit pas à faire entrer les personnes dans les *principaux* réseaux économiques et politiques grâce auxquelles elles jouiraient de davantage d'opportunités

3. D'un paradigme spatial à un paradigme intensif

L'interprétation de la décohésion sociale en terme spatial, en particulier, en termes de frontière, s'appuie sur un modèle dichotomique – on est inclus ou on est exclu –, qui est impuissant à rendre compte des situations intermédiaires. Or l'exclusion complète n'est pas la situation de ceux dont on dit couramment qu'ils sont exclus. Il y a des *degrés* d'exclusion, de telle sorte que l'on est, le plus souvent, *plus ou moins* (*i.e.* un peu ou beaucoup) exclu¹. Dans cette mesure, il serait plus pertinent de penser la dissolution du lien social en référence à un modèle intensif d'inclusion/exclusion permettant de penser une *inclusion partielle*². Cette approche a des antécédents puisque H. Bahr (1970), dans sa conceptualisation de la désaffiliation s'inspirant de l'évasion (*retraitism*) de Merton, soulignait déjà la nécessité d'y prendre en compte des degrés et de se défier de toute catégorisation absolue.

Bien que dans sa forme la moins élaborée, le cadre d'interprétation de l'exclusion soit dichotomique (*i.e.* articulé autour de la notion de frontière ou de fracture sociale, du *in/out*), l'étude empirique de l'exclusion³ impose de convertir ce cadre en un modèle d'intensité plutôt qu'en un modèle d'accès à des biens (voir Giugni et Passy 2003 : 215). En effet, l'intégration et son contraire, l'exclusion, ne sont pas nécessairement incompatibles. Même au sein des quartiers les plus défavorisés, les processus de désaffiliation frappent de façon inégale les catégories d'habitants (Bacqué et Sintomer 2001 : 246). De même, certaines femmes participent à la sphère du travail mais elles n'ont pas accès à un travail, correspondant à leur niveau de formation ou de diplômes, lorsqu'elles en possèdent. Elles n'ont pas non plus toujours accès à des postes à temps plein.

Ce modèle interprétatif permet de rendre compte aussi bien de l'interprétation, proposée par R. Castel, de sphères concentriques d'inclusion que de l'appréhension processuelle de l'exclusion (voir Paugam 1991 : chap. 2). Ce modèle intensif de l'inclusion/exclusion contribue à exprimer les obstacles que rencontrent certaines catégories de la population à une

sociales et personnelles.

¹ L'interprétation spatiale de la décohésion n'est pas incompatible avec une interprétation en termes d'intensité : selon que l'on appartient à telle zone ou à tel espace social, on est plus ou moins intégré aux principaux réseaux d'activité politique et économique de la société nationale.

² La pertinence de l'interprétation en termes d'intensité ou de degrés d'inclusion/exclusion apparaît spécifiquement s'agissant de la citoyenneté. La variété des conditions d'accès à la citoyenneté donne lieu à des phénomènes d'inclusion et d'exclusion variés : les modèles de citoyenneté ouvrent ou limitent les possibilités d'action et, par là même, déterminent, pour les immigrés et les minorités ethniques, des degrés d'exclusion de la communauté nationale, envisagée comme système de droits et/ou comme champ de participation politique et de participation à l'espace politique public (Giugni et Passy 2003 : 219).

³ Voir Elias 1965 ; Bacqué et Sintomer 2001.

complète inclusion, *i.e.* à une pleine participation aux sphères multiples de la vie sociale, politique et économique en tant que pairs de l'interaction. L'inclusion/exclusion partielle s'identifie et s'établit en référence normative à la notion de *parité de participation* que nous avons analysée dans d'autres travaux, concernant en particulier le champ politique, mais également opératoire pour la vie socio-politico-économique en général (Guibet Lafaye 2009).

De même qu'il n'existe pas de façon unique de définir la cohésion sociale, la dissolution du lien social prend des formes variées qui ne sont toutefois pas mutuellement exclusives. Cependant la figure du surnuméraire, le SDF et les jeunes marginalisés symbolisent le fait que l'unité de la société est problématique. Contre les jugements vagues et hâtifs, déplorant la perte d'un âge d'or des relations sociales, souvent identifié en Europe aux Trente Glorieuses, nous avons voulu spécifier la nature de certaines des formes de dissolution du lien social et les limites théoriques d'un usage approprié des notions aujourd'hui convoquées dans le débat sur la dissolution de ce lien¹. Plutôt que de rejeter ou d'abandonner certains concepts, comme celui d'exclusion, notre objectif a été de tracer le cadre théorique dans lequel leur usage demeurerait pertinent. La justesse de cet usage ne dépend en effet pas seulement de l'objet étudié mais également du sens de la notion convoquée. Il s'agissait donc, à travers cette étude théorique, de parvenir à la formulation de notions précises, susceptibles de devenir opératoires dans l'analyse des phénomènes sociaux.

Les modèles de décohésion répondent en effet à des représentations implicites de l'unité et du lien social. Ainsi l'image d'une société fragmentée se construit par défaut et en référence à une société homogène². La désaffiliation répond à une représentation de la société formée selon des cercles concentriques d'inclusion où la périphérie est opposée au « centre ». L'exclusion fonctionnelle et la figure du surnuméraire sont le pendant négatif d'une interprétation de la cohésion sociale en termes de cohésion organique ou fonctionnelle. Lorsque l'exclusion est conçue en référence à des sphères de biens sociaux, la représentation sur laquelle on s'appuie n'est pas celle d'une société duale marquée par des barrières sociales mais d'une société d'égalité des chances, garantissant à chacun l'accès à des biens sociaux. Ces modalités de la dissolution du lien social (anomie, fragmentation, exclusion, désaffiliation), dont nous avons montré qu'elles ne s'équivalaient pas et répondaient à des

¹ Ainsi nous avons souligné les risques de glissement de l'appréhension d'une structure sociale à sa qualification comme *bon* ordre social.

² *A contrario* lorsque l'on parle de « zones de cohésion sociale », on présuppose que la société est principalement marquée par la décohésion.

caractéristiques spécifiques des processus sociaux, constituent des manières plurielles et *irréductibles* d'interroger et d'appréhender les mécanismes de cohésion sociale comme d'évaluer les forces et faiblesses des liens sociaux.

Références

Bacqué, Marie-Hélène, et Sintomer, Yves, « Affiliations et désaffiliations en banlieue. Réflexions à partir des exemples de Saint-Denis et d'Aubervilliers », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 2, avril-juin 2001, p. 217-249.

Baechler, Jean, « Groupes et sociabilité », in R. Boudon (dir.), *Traité de sociologie*, Paris, PUF, 1992, p. 57-96.

Bahr, Henry, « Homelessness, disaffiliation, and retraitsm », in H. Bahr (dir.), *Disaffiliated Men*, Toronto, University of Toronto Press, 1970.

Becker, Howard S., *Outsiders. Etudes de sociologie de la déviance* [1963], Paris, Métailié, 1985.

Bellah, Robert N. et al. [1985], *Habits of the Heart : Individualism and Commitment in American Life*, Berkeley, University of California Press.

Bickel, Jean-François, et Cavalli, Stefano, « Fragilisation et exclusion dans le grand âge. Une analyse sociologique », in M. Giugni et M. Hunyadi, *Sphères d'exclusion*, p. 159-214.

Brunet, Jean-Pierre, *Saint-Denis la ville rouge. Socialisme et communisme en banlieue ouvrière, 1890-1939*, Paris, Hachette, 1980.

Castel, Robert, *Les métamorphoses de la question sociale*, Paris, Gallimard, 1995.

Castel, Robert, *La discrimination négative*, Paris, Seuil, 2007.

Chauvel, Louis, « Le retour des classes sociales », *Revue de l'OFCE*, 79, octobre 2001, p. 315-359.

Damon, Julien, *La question SDF*, Paris, PUF, 2002.

De Haan, Arjan, « Social Exclusion : Towards a Holistic Understanding of Deprivation », *Villa Borsig Workshop Series 1999 : Inclusion, Justice and Poverty Reduction*, Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung, 1999.

Delarue, Jean-Marie, *Banlieues en difficulté, la relégation*, Paris, Syros, 1991.

Donzelot, Jacques, 1999, « La nouvelle question urbaine », *Esprit*, 258. <http://www.esprit.presse.fr/review/article.php?code=9749> (access date: avril, 1^{er}, 2009)

Dubar, Claude, *La socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin, 1996.

Dubet, François et Lapeyronnie, Didier, *Les quartiers d'exil*, Paris, Le Seuil, 1992.

Dubet, François, et Martuccelli, Danilo, *Dans quelle société vivons-nous ?*, Paris, Seuil, 1998.

Dubet, François, *La galère*, Paris, Fayard, 1987.

Durkheim, Emile, *Le suicide* [1930], Paris, PUF, 2007.

Elias, Norbert, *Logiques de l'exclusion. Enquête sociologique au cœur des problèmes d'une minorité* [1965], Paris, Fayard, 1997.

Gaullier, Xavier, « La machine à exclure », in *Etat-providence. Arguments pour une réforme*, Paris, Le Débat-Gallimard, 1996, p. 204-247.

Gazier, Bernard, « Implicites et incomplètes : les théories économiques de l'exclusion », in S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 42-51.

Giugni, Marco, et Hunyadi, Mark, *Sphères d'exclusion*, Paris, L'Harmattan, 2003.

- Giugni, Marco, et Passy, Florence, « Droits, participation et exclusion. La gestion politique de la différence ethnique », in M. Giugni et M. Hunyadi, *Sphères d'exclusion*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 215-267.
- Goffman, Erwing, *Asiles*, Paris, éd. de Minuit, 1968.
- Guibet Lafaye, Caroline, « Education à la citoyenneté et parité de participation », *Raisons politiques*, Paris, Presses de Sc. Po. (à paraître).
- Helly, Denise (1999), « Une injonction : appartenir et participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen », *Lien social et politiques*, 41, p. 35-46.
- Helly, Denise, « Les limites de la notion de cohésion sociale », *La Revue Tocqueville*, vol. 23, n° 1, 2002, p. 73-101.
- Hoggart, Richard, 1970, *La culture du pauvre*, Paris, Éditions de Minuit.
- Inglehart, Ronald, *Culture Shift in Advanced Industrial Society*, Princeton, Princeton University Press, 1989.
- Jenson, Jane, « Mapping Social Cohesion : The State of Canadian Research », CPRN Study, n° F03, Canadian Policy Research Network Inc., 2008.
- Leisenring, Lutz, et Leibfried, Step, *Time and Poverty in Western Welfare States : United Germany in Perspective*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.
- Levinson, Boris M., « The Homeless man. A psychological enigma », *Mental Hygiene*, vol. 47, n° 4, 1963, p. 590-601.
- Lindbeck, Assar, et Snower, Denis J., *The Insider-Outsider Theory of Employment and Unemployment*, MIT Press, 1989.
- Marchand, Olivier, « L'évolution de l'emploi dans les pays industrialisés », *Futuribles*, septembre 1990, n° 46, p. 15-35.
- Merrien, François-Xavier, « Etat-providence et lutte contre l'exclusion », in S. Paugam, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 417-427.
- Merton, Robert K., « Continuities in the theory of social structure and anomie », in Merton, *Social theory and social structure*, New York, 1957, p. 215-248.
- Merton, Robert K., *Éléments de théorie et de méthode sociologique* [1953], Paris, Armand Collin, 1997.
- Merton, Robert K., *Social Theory and Social Structure*, Glencoe, III, 1963.
- Olivennes, Denis, « La préférence française pour le chômage », in *Etat-providence. Arguments pour une réforme*, Paris, Le Débat-Gallimard, 1996.
- Outin, Jean-Luc, « Trajectoires professionnelles et mobilité de la main d'œuvre : la construction sociale de l'employabilité », *Sociologie du travail*, n° 4, vol. 32, 1990, p. 469-489.
- Paugam, Serge, *L'exclusion, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996.
- Paugam, Serge, *La disqualification sociale*, Paris, PUF, 1991.
- Picavet, Emmanuel, et Guibet Lafaye, Caroline, « L'acceptabilité des inégalités », à paraître.
- Room, Graham, (1995), « Poverty and Social Exclusion : The European Agenda for Policy and Research » in Graham Room, *Beyond the Threshold : the Measurement and Analysis of Social Exclusion*, Bristol, The Policy Press.
- Schnapper, Dominique, « Intégration et exclusion dans les sociétés modernes », in S. Paugam (dir.), *L'exclusion. L'état des savoirs*, Paris, La Découverte, 1996, p. 23-31.
- Simmel, Georg, *Les pauvres* [1908], Paris, PUF, 1998.
- Soulet, Marc-Henri, *De la non-intégration*, Fribourg, Presses Universitaires de Fribourg, 1998.
- Sutherland, Edwin Hardin, et Cressey, Donald Ray, *Principes de criminologie*, Paris, éditions Cujas, 1966.

Tajfel, Henri, et Turner, John C., (1979), « An Integrative Theory of Intergroup Conflict », in W. G. Austin et Stephen Worchel (dir.), *The Social Psychology of Intergroup*, Monterey, CA, Brooks/Cole, p. 33-48.

Thrasher, Frederic Milton, *The Gang a Study of 1313 Gangs in Chicago*, Chicago, University Press of Chicago, 1963.

Touraine, Alain, (1969), *La Société post-industrielle*, Paris, Denoël.

Wieviorka, Michel, (dir.), *La France raciste*, Paris, Seuil, 1992.